

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 8 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'**Institut d'études européennes**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Emmanuelle LALLEMENT
Michel MANGENOT
Alain SINO
Pauline GALLINARI
Sylvie ROUXEL
Pierre QUETTIER
Eric FORESTIER

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle LALLEMENT** est nommé présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE